



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

9 novembre 2022

BILAN LUZERNE 2022

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[Présentation du réseau d'épidémiosurveillance](#)

[Bilan sanitaire](#)

[Facteurs de risque phytosanitaire](#)

[Bilan par bioagresseur](#)

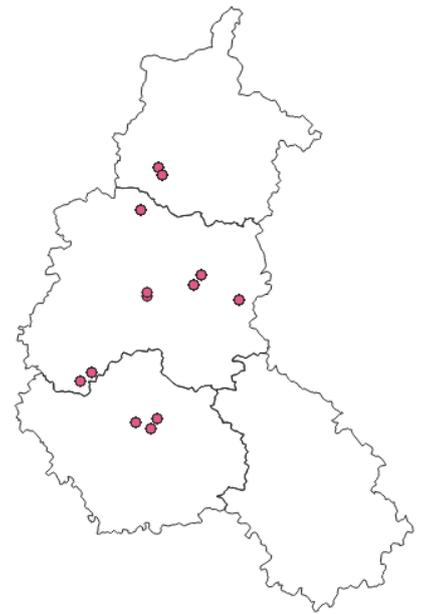
- Sitones
- Pucerons
- Apions
- Campagnols
- Maladies



1 Présentation du réseau d'épidémiosurveillance

Le réseau BSV Luzerne 2022 était composé de 13 parcelles, suivies par 7 organismes :

- Chambre d'Agriculture des Ardennes,
- Chambre d'Agriculture de la Marne,
- CAPDEA,
- Cérésia,
- FREDON Grand-Est,
- SUN DESHY
- TEREOS.



Localisation des parcelles
du réseau luzerne 2022

2 Bilan sanitaire 2022

Bioagresseurs	Intensité 2022	Fréquence 2022	Comparaison avec 2021
Sitones	1	2	=
Apions	1	0	<
Campagnols	1	1	<
Pucerons	1	0	<
Pseudopeziza/Pepper spot	1	0	=
Oïdium	0	0	<
Mildiou	1	0	=
Rouille	1	0	=

Magnitude moyenne des dommages de l'attaque :

0 = nulle

1 = faible ou sans conséquence (pas d'incidence économique ou incidence toujours inférieure au coût de l'intervention)

2 = assez forte à forte (avec généralement une incidence économique)

3 = grave (avec fortes pertes de récolte).

Fréquence régionale de présence de l'organisme sur la culture

0 = absent

1 = rare, épars

2 = régulier

3 = généralisé à l'ensemble des parcelles.

3 Facteurs de risque phytosanitaire

Cette année, contrairement à l'année dernière, la saison se caractérise par une forte sécheresse estivale avec plusieurs épisodes caniculaires. Les semis des parcelles de luzerne se sont déroulés à partir du 18/06/2022, après les premières moissons d'escourgeon et se sont déroulés tout au long de l'été. La parcelle semée le plus tardivement dans le cadre de notre réseau a été implantée le 12/07/2022. Deux parcelles ont été semées sous couvert d'orge courant mars/avril. Les principales variétés du réseau étaient Sibémol, Cybelle et Bardine.



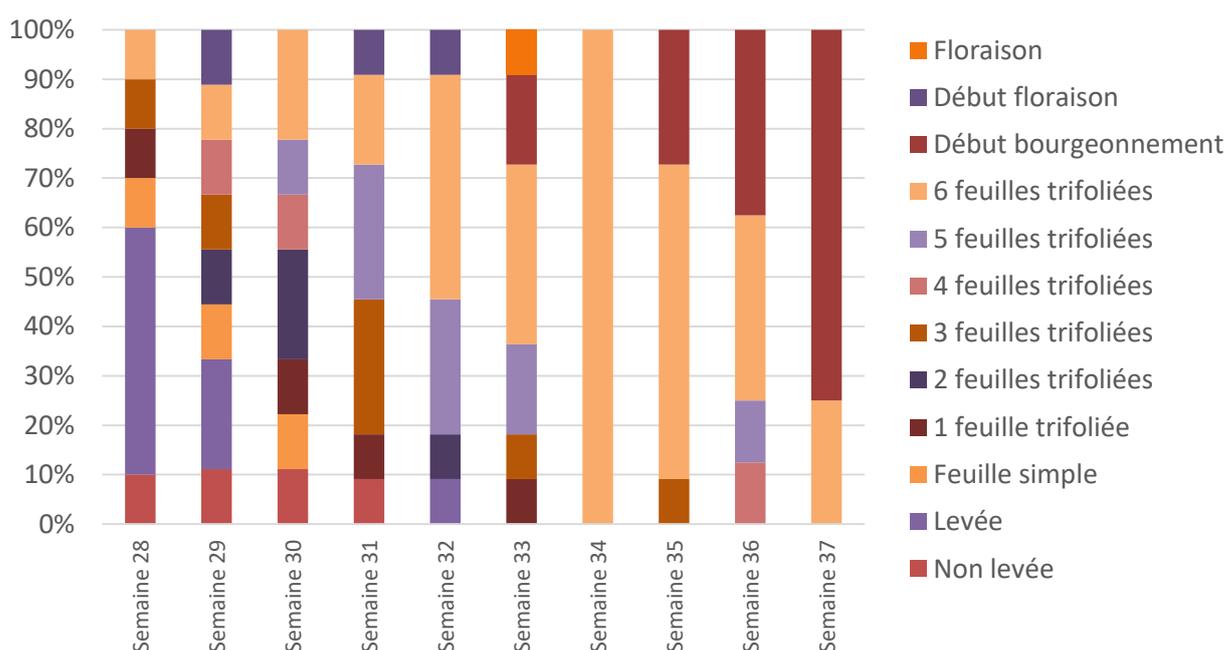
Parcelle semée sous couvert d'orge de printemps
(J. BEUZELIN, FREDON GRAND EST ; E. DENJEAN, SUN DESHY)

L'absence de pluies et les fortes chaleurs au cours de l'été ont freiné le développement de la luzerne : les levées ont été très hétérogènes en fonction du type de terre et de la date de semis, et les conditions météorologiques difficiles se sont fortement ressenties tout au long de l'été.

Des jaunissements des jeunes pousses de luzerne dus au manque d'humidité ont été observés sur de nombreuses parcelles du réseau dès le mois d'août. De plus, les rares précipitations ont été bénéfiques au développement des adventices, notamment des chénopodes.

Les parcelles sont très hétérogènes en ce début d'automne : la majorité d'entre elles est au stade « 6 feuilles trifoliées ou plus » avec une hauteur moyenne de 21 cm.

Evolution des des parcelles de Luzerne



4 Bilan par bioagresseur

a. Sitones

Les conditions climatiques ont été assez favorables au développement des populations de sitones. Les premières morsures de sitones ont été observées dès le début de la mise en place du réseau, c'est-à-dire dès la mi-juillet. Le ravageur a été signalé sur toutes les parcelles du réseau. En ce début du mois de novembre, 82% des parcelles signalent la présence d'encoches caractéristiques de la présence de sitones, mais il s'agit essentiellement d'anciennes morsures. Bien que le ravageur soit présent, l'intensité était peu élevée (moins d'une morsure par foliole) et le risque est resté faible tout au long de l'été.



Adulte de sitone sur luzerne
(J. BEUZELIN, FREDON GRAND EST)



Morsures de sitones sur luzerne
(M. NIESS, CAPDEA)

b. Pucerons

Lors de fortes pullulations, le puceron *Therioaphis trifolii* peut provoquer des dégâts directs : ses piqûres entraînent le dessèchement des feuilles et le miellat produit permet le développement de la fumagine qui diminue l'assimilation chlorophyllienne. Ce ravageur a été très peu observé sur les parcelles du réseau et hors réseau, et a été signalé sur une seule parcelle du réseau, fin octobre.

c. Apions

Les larves d'apions de la luzerne (*Apion pisi*) se développent dans les bourgeons. Leur développement provoque alors un retard de végétation au moment de la reprise lors d'une forte infestation. Les adultes apions criblent le feuillage. Ces attaques ont toutefois peu d'incidence sur les luzernes âgées vis-à-vis desquelles ce sont surtout les larves qui sont les plus dommageables.

Comme les années précédentes, on observe très peu de dégâts d'apions sur les jeunes semis. Le ravageur a été signalé fin octobre sur 63% des parcelles du réseau.



Apion adulte
(M. HENRY, CDA 51)

d. Campagnols

Les premiers indices caractéristiques des campagnols des champs (*Microtus arvalis*) ont été observés début août en bordure de parcelle puis les signalements ont légèrement augmenté en septembre. L'activité de ce rongeur est confirmée par la présence de végétation coupée et de débris de végétaux à l'entrée des galeries. Sa présence est modérée et localisée sur certains secteurs, mais les variations annuelles montrent toujours une remontée des populations en fin d'été.

Au total, 30% des parcelles du réseau ont signalé au moins une fois la présence du rongeur au cours de l'été.

Méthodes de lutte raisonnée :

Les 3 maîtres-mots de la lutte contre le campagnol sont : surveillance, prévention et actions précoces. Seules les actions préventives et précoces peuvent être réalisées sur des populations de campagnols à des niveaux maîtrisables. Pour ce faire, il est important de combiner les 3 méthodes de lutte que sont la facilitation de la prédation (perchoirs, entretien des accotements, gestion des résidus de culture), le dérangement du sol et la lutte directe.

e. Maladies

Si la sécheresse de cet été a ralenti le développement des semis de luzernes, elle a également freiné l'arrivée des maladies.

On signale peu de présence du couple Pepper spot/Pseudopeziza et avec une faible intensité ; ces deux maladies ont été observées sur 2 parcelles du réseau. Les premières taches foliaires sont apparues mi-septembre au retour des précipitations et de températures douces. Ces maladies sont peu préjudiciables pour la culture à faible infestation.



Pepper spot/Pseudopeziza sur luzerne
(M. NIESS, CAPDEA)

Comme l'an passé, la présence d'autres maladies est extrêmement faible :

- Présence de quelques symptômes de **mildiou** sur une seule parcelle mi-octobre ;
- **Oïdium** : absence de signalement ;
- Présence de **rouille** sur 1 parcelle du réseau fin octobre ;
- **Anthracnose** : absence de signalement ;
- **Verticilliose** : absence de signalement ;
- **Sclérotiniose** : absence de signalement.

D'autre part, aucun organisme de quarantaine n'a été observé sur les parcelles du réseau.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Arvalis - Institut du Végétal , ATPDA, Cérèsia, CETA de l'Aube, CETA de Champagne, CETA Craie Marne Sud, Chambre d'Agriculture des Ardennes, Chambre d'Agriculture de l'Aube, Chambre d'Agriculture de la Marne, Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne, COMPAS, CRISTAL UNION, DIGIT'AGRI, EMC2, EIMR Marjollet Regis, ETS RITARD, FREDON Grand Est, ITB, LUZEAL, NOVAGRAIN, SCA de Juniville, SCA d'Esternay, SCARA, SEPAC – Compagri, SOUFFLET Agriculture, SUNDESHY, TEREOS, CAPDEA, Terres Inovia, VIVESCIA.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, FREDON Grand Est, ITB et Terres Inovia.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane CARABIN - joliane.carabin@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".